

Description

[0001] La présente invention concerne un récipient destiné à contenir une substance solide, liquide ou gazeuse.

[0002] L'état de la technique décrit plusieurs types de récipients de formes et de compositions diverses. Certains d'entre eux, tels que bouteilles ou gourdes, peuvent être ouverts puis refermés, ce qui évite de consommer la substance contenue en une seule fois.

[0003] Il existe également des récipients constitués d'une bouteille et d'un tube, ce dernier étant placé entre l'orifice de la bouteille et la bouche du consommateur.

[0004] Les récipients de l'état de la technique présentent cependant plusieurs d'inconvénients. Par exemple, lorsqu'une personne souhaite les transporter, elle doit les placer dans une poche, les fixer sur des moyens de retenue tels que ceinture avec clip ou éventuellement les tenir à la main.

[0005] La présente invention a notamment le mérite de remédier au problème précité. Elle concerne un récipient pour substance solide, liquide ou gazeuse comprenant un tube souple et des moyens détachables de fermeture de la première extrémité dudit tube. Elle se caractérise par le fait que lesdits moyens de fermeture de ladite première extrémité assurent également la fermeture de la deuxième extrémité dudit tube.

[0006] Selon un mode préférentiel de réalisation de l'invention, lesdits moyens de fermeture sont constitués d'un bouchon dont le diamètre est sensiblement égal au diamètre inférieur dudit tube. Ainsi, lorsque le récipient est fermé, les deux extrémités du tube sont rapprochées l'une de l'autre au moyen du bouchon.

Dans ce cas de figure, la forme générale du récipient peut avoir une forme circulaire. Suivant la longueur du tube, le récipient peut avoir les dimensions d'un collier, d'un bracelet ou d'une ceinture de sorte qu'il peut être porté par une personne respectivement autour du cou, d'un bras ou de la taille. Lorsque le consommateur souhaite prélever une quantité de la substance contenue dans le récipient, il lui suffit de détacher le bouchon de l'une extrémité du tube. Une fois l'opération terminée, il ne reste plus qu'à refermer le bouchon.

[0007] Selon un autre mode de réalisation de l'invention, le récipient comprend plusieurs tubes souples qui peuvent communiquer entre eux. Au moins deux extrémités libres de tube sont fermées par le même bouchon, les autres extrémités libres peuvent être fermées chacune par un bouchon différent.

[0008] Le choix des matériaux utilisés dans le cadre de la présente invention est très varié. Pour l'élément tubulaire, il suffit simplement de prendre un matériau suffisamment souple pour permettre le rapprochement des deux extrémités de façon à les fermer avec les mêmes moyens de fermeture, ces derniers pouvant être composés de n'importe quel matériau pour autant que celui-ci permette le maintien de la substance à l'intérieur du tube.

[0009] Selon un mode particulièrement intéressant, le tube est en matière plastique transparente et le bouchon en bois.

Alternativement, le tube peut être constitué de gomme ou de latex.

Quelques modes de réalisation de l'invention seront décrits ci-après au moyen des figures suivantes :

La figure 1 illustre un premier récipient selon l'invention

La figure 2 illustre un deuxième récipient selon l'invention

La figure 3 illustre un troisième récipient selon l'invention

La figure 4 illustre un quatrième récipient selon l'invention

[0010] Le récipient présenté à la figure 1 comprend un tube souple transparent (1) à l'intérieur duquel se trouve un liquide (2). Les deux extrémités (4, 4') du tube sont jointes et fermées par un bouchon (3). Lorsque l'on souhaite prélever le liquide (2), il suffit de détacher du bouchon (3) l'une ou l'autre extrémité (4,4') du tube (1). Le récipient de la figure 2 est très similaire à celui de la figure 1, à l'exception toutefois du bouchon (10) qui a sensiblement la forme de la lettre V.

[0011] En fait, la forme et la longueur du bouchon (3,10) peuvent être quelconques. On peut par exemple prévoir qu'un dispositif de fixation du récipient, par exemple une pince destinée à se fixer sur un habit, se situe sur le bouchon (10).

Le récipient de la figure 3 est constitué de deux tubes (1,1') fixés l'un à l'autre mais qui ne communiquent pas entre eux. Dans ce cas, il est donc possible de remplir le récipient avec deux liquides différents.

La figure 4 représente un récipient qui, lorsqu'il est ouvert, est constitué de trois branches (5,6,7), les extrémités de deux branches (6,7) pouvant se fixer l'une à l'autre au moyen d'un bouchon (8). L'extrémité de la troisième branche étant fermée par un autre bouchon (9).

[0012] Il va sans dire que l'invention ne se limite pas aux exemples décrits ci-dessus. A titre d'exemple, si l'on reprend le récipient de la figure 4, on pourrait remplacer les deux bouchons (8,9) par un seul bouchon en forme de Y dont chacune des extrémités viendrait fermer les extrémités des 3 tubes.

De même, au lieu de prévoir un récipient de forme circulaire comme à la figure 1, on peut parfaitement envisager un récipient en forme de spirale dont les deux extrémités sont refermées par le même bouchon.

Enfin, on relèvera que le récipient selon l'invention peut également contenir une substance solide tel que des granules, une poudre ou même une substance sous forme pâteuse.

Revendications

1. Récipient pour substance solide, liquide ou gazeuse comprenant un tube souple et des moyens détachables de fermeture de la première extrémité dudit tube, **caractérisé par** le fait lesdits moyens de fermeture de ladite première extrémité assurent également la fermeture de la deuxième extrémité dudit tube. 5
10
2. Récipient selon la revendication précédente, **caractérisé par le fait que** lesdits moyens de fermeture sont constitués d'un bouchon dont le diamètre est sensiblement égal au diamètre inférieur dudit tube. 15
3. Récipient selon la revendication précédente, **caractérisé par le fait qu'il** est constitué d'un tube en matière plastique transparente et d'un bouchon en bois. 20
4. Récipient selon l'une quelconque des revendications précédentes, **caractérisé par le fait qu'il** a la forme d'un cercle. 25
5. Récipient selon l'une quelconque des revendications précédentes, **caractérisé par le fait qu'il** comprend plusieurs tubes souples.
6. Récipient selon la revendication précédente, **caractérisé par le fait que** les tubes sont disposés de façon à communiquer entre eux. 30
7. Récipient selon l'une quelconque des revendications précédentes, **caractérisé par le fait qu'en** position fermée, il a sensiblement la forme d'un collier, d'un bracelet ou d'une ceinture de façon à pouvoir être porté par une personne. 35
8. Récipient selon l'une quelconque des revendications précédentes, **caractérisé par le fait qu'il** contient une boisson. 40

45

50

55

FIG 1.

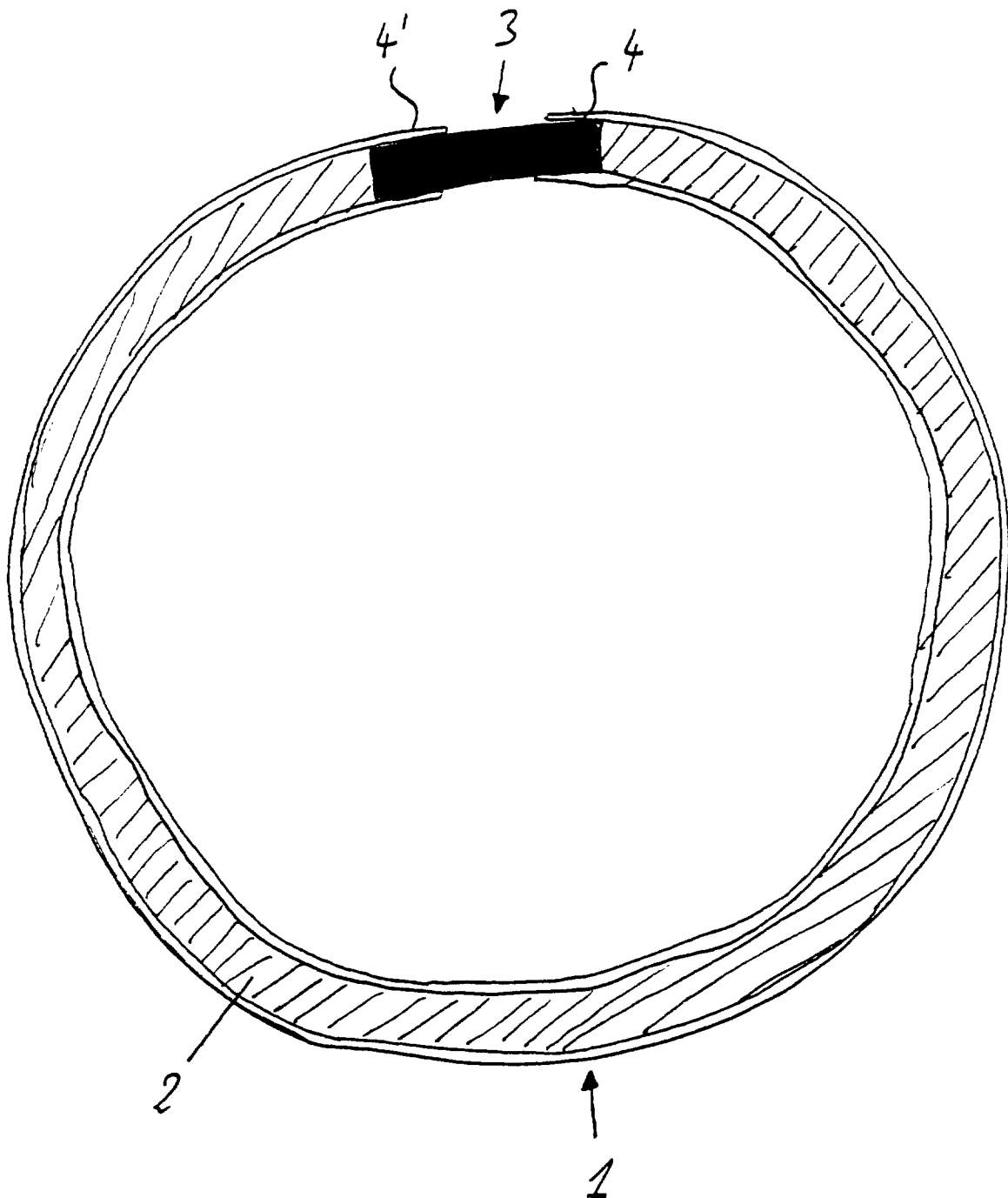


FIG 2

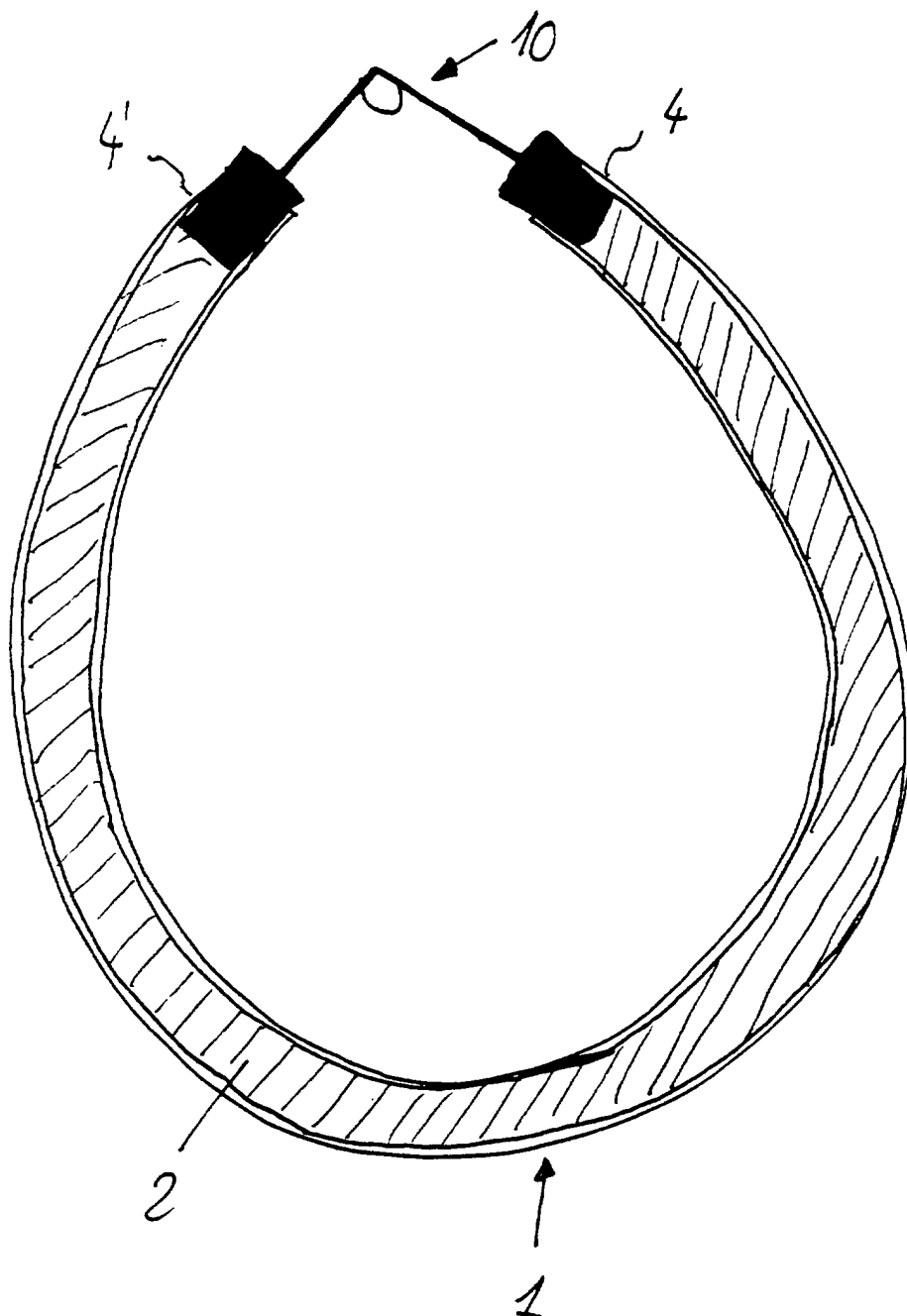


FIG 3

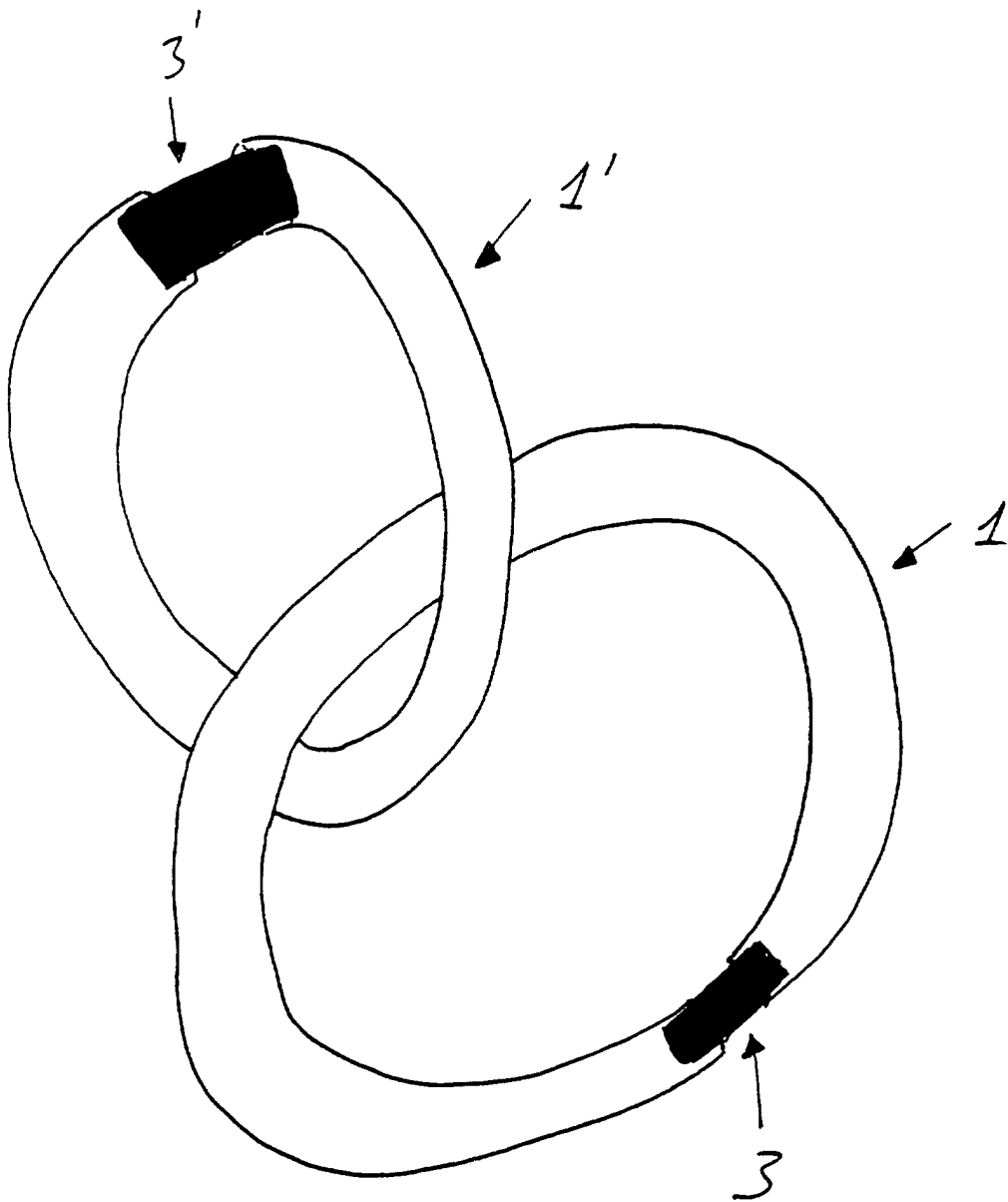
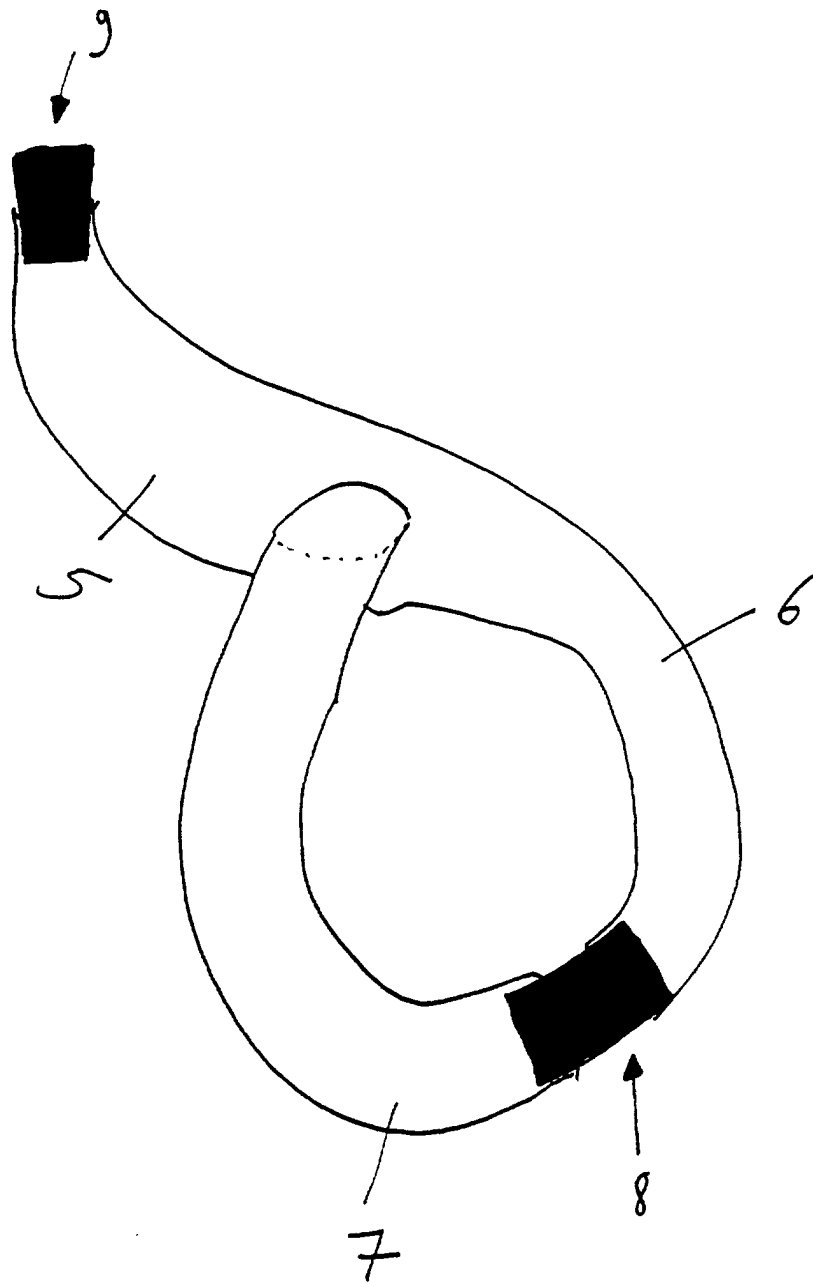


FIG 4.





Office européen
des brevets

RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE

Numéro de la demande
EP 01 81 0864

DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS			
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	Revendication concernée	CLASSEMENT DE LA DEMANDE (Int.CI.7)
X	US 5 622 293 A (LEFEVRE MICHAEL) 22 avril 1997 (1997-04-22) * colonne 1, ligne 23 - ligne 38 * * colonne 3, ligne 21 - ligne 23; figures 1,2,9,10 *	1-4,7,8	B65D37/00
Y		5	
Y	US 2 738 616 A (WINDLE MARY K) 20 mars 1956 (1956-03-20) * le document en entier *	5	
A		1	
X	US 5 323 554 A (MACDONALD ROBERT D) 28 juin 1994 (1994-06-28) * colonne 3, ligne 1 - ligne 25; figures 1-4 *	1,2,4,7	
A	WO 00 16657 A (SCHILLACI SIMON) 30 mars 2000 (2000-03-30)		
A	US 4 768 688 A (HARRIGAN ROY M) 6 septembre 1988 (1988-09-06)		
Le présent rapport a été établi pour toutes les revendications			DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (Int.CI.7) B65D
Lieu de la recherche BERLIN		Date d'achèvement de la recherche 2 janvier 2002	Examineur Spettel, J
CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : arrière-plan technologique O : divulgation non-écrite P : document intercalaire T : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet antérieur, mais publié à la date de dépôt ou après cette date D : cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons & : membre de la même famille, document correspondant			

EPO FORM 1603 03-92 (E04C02)

**ANNEXE AU RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE
RELATIF A LA DEMANDE DE BREVET EUROPEEN NO.**

EP 01 81 0864

La présente annexe indique les membres de la famille de brevets relatifs aux documents brevets cités dans le rapport de recherche européenne visé ci-dessus.
Lesdits membres sont contenus au fichier informatique de l'Office européen des brevets à la date du
Les renseignements fournis sont donnés à titre indicatif et n'engagent pas la responsabilité de l'Office européen des brevets.

02-01-2002

Document brevet cité au rapport de recherche		Date de publication	Membre(s) de la famille de brevet(s)	Date de publication
US 5622293	A	22-04-1997	AU 2370895 A WO 9529852 A1	29-11-1995 09-11-1995
US 2738616	A	20-03-1956	AUCUN	
US 5323554	A	28-06-1994	US 5343608 A	06-09-1994
WO 0016657	A	30-03-2000	AU 5723699 A WO 0016657 A1	10-04-2000 30-03-2000
US 4768688	A	06-09-1988	AU 7196887 A WO 8706438 A1	29-10-1987 05-11-1987

EPO FORM P0460

Pour tout renseignement concernant cette annexe : voir Journal Officiel de l'Office européen des brevets, No.12/82